



Agrandissement Fenêtre Façade Sud

Par JUSTEPH

Bonjour

Nous avons agrandi une de nos fenêtres sans demander autorisation de la Mairie. En effet notre maison est en pise , et dans la précipitation le maçon qui est intervenu a fait une ouverture plus grande que prévu.

C est aujourd'hui une porte fenêtre , dois je régulariser ça à la mairie de ma commune ?

Merci

Par Al Bundy

Bonjour,

Il serait bon en effet de régulariser cet agrandissement. Avez-vous vérifié sa conformité au PLU ?

Par JUSTEPH

Bonsoir

Oui rien d'indiqué sur le plu concernant les dimensions à respecter.

Par Al Bundy

Idem concernant l'implantation par rapport aux limites séparatives ou autres constructions ?

Par JUSTEPH

Oui idem.